



**ÉVÈNEMENT**

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

# Relance de l'hydroélectricité : la filière anticipe « un mur de projets »

Quelques jours après le vote de la nouvelle loi transpartisane sur l'hydroélectricité, portée par la députée Marie-Noëlle Battistel, les principaux acteurs de la filière, réunis sous la houlette de l'association **Hydro 21**, planchent déjà sur « l'après ». Et entament le décompte des investissements à venir.

MARIE LYAN

**U**n pas historique, « une formidable opportunité » ou encore « un tournant pour la filière »... Les superlatifs ne manquaient pas, ce mardi matin au sein de la filière, pour qualifier la nouvelle loi transpartisane sur l'hydroélectricité. Adopté le 17 juin dernier par le parlement, ce texte était porté par la députée (PS) de l'Isère Marie-Noëlle Battistel.

Il était aussi attendu depuis plusieurs années pour répondre aux enjeux d'investissements et de vieillissement des infrastructures françaises. Car à l'heure où l'hydroélectricité représente la seconde source de production électrique hexagonale après le nucléaire - et la première renouvelable, avant l'éolien et le solaire -, ce projet de loi visait à trouver une réponse unifiée aux deux procédures lancées, par la Commission européenne, à l'encontre de la France.

Et notamment, dès 2015, à l'égard de la position jugée « dominante », au sein de l'Hexagone, de la société EDF, puis en 2019, concernant l'absence de remise en concurrence des concessions échues des grands barrages hydroélectriques.

En offrant une garantie de visibilité aux principaux acteurs de la filière, ce nouveau

texte prévoit, d'une part, que l'Etat rachète les concessions des barrages actuels (et donc indemnise les exploitants actuels des 340 installations de plus de 4,5 mégawatts en France) pour leur proposer ensuite un droit d'occupation, sur soixante-dix ans.

Avec, en contrepartie, l'ouverture du marché de l'hydroélectricité, afin de répondre aux exigences européennes de mise en concurrence : cette nouvelle loi prévoit en effet que 40 % des capacités hydroélectriques du pays soient mises aux enchères auprès d'autres acteurs qu'EDF. « Le dispositif doit être présenté par la Commission de régulation d'énergie d'ici l'automne », confirme Bruno Alex, directeur communication et coordination d'EDF Hydro Alpes. « C'est une contrepartie qu'on accepte et qui va libérer les investissements, mais le dispositif n'est pas encore calé à ce stade ».

**Des besoins d'électrification exponentiels**

Réunis au cœur de l'association Hydro 21, qui regroupe les principaux industriels, sociétés d'ingénierie, laboratoires académiques et centres de formation, les acteurs de la filière sont déjà mobilisés sur « l'après ».

Alors que le prochain congrès Business Hydro approche à grands pas (les 6 et 7 oc-

tobre prochains à Grenoble, ndlr), une question est sur toutes les lèvres : « *ces nouvelles avancées vont-elles enfin débloquer les investissements attendus depuis des années ?* ».

Tout en rappelant le rôle central joué par l'hydroélectricité - à la fois comme première source d'énergie renouvelable, mais aussi comme principale source de stockage de l'électricité avec le pompage-turbinage -, Romain Pellegrino, directeur commercial et stratégique pour GE Vernova estime « *que le timing est bien choisi : la canicule actuelle nous rappelle, si besoin est, l'urgence de la transition énergétique. Et cette loi pour l'hydroélectricité met derrière nous un différend de longue date entre la France et l'Europe, et permet de redémarrer les investissements dans la filière, avec des projets de barrages nécessaires pour assurer la transition énergétique* ».

Après s'être tourné, dans les années 1970, vers l'international en raison de la décrue du nombre de projets à installer en France, le cabinet d'ingénierie spécialisé Artelia confirme : « *Aujourd'hui, on a l'impression qu'une nouvelle page de l'histoire de l'hydroélectricité s'ouvre, avec la possibilité de retravailler davantage sur des projets au cœur de l'Hexagone* », glisse Xavier Ducos, directeur Barrages, Hydroélectricité et Infrastructures d'Artelia Eau Environnement.

Car face à « *une consommation électrique appelée à fortement augmenter d'ici à 2050, portée par l'électrification des usages (mobilités électriques, chauffage, industrie, climatisations, etc.)* » et « *à la crise climatique qui nous oblige à sortir de notre dépendance aux énergies fossiles importées* », Bruno Alex, d'EDF Hydro Alpes, estime que la montée en puissance des énergies renouvelables rend les enjeux de flexibilité et de pilotage de l'énergie « *centraux* ».

### **Un « mur » de projets à venir**

« *On aura besoin d'aller d'ici à 2050, et selon les scénarios, jusqu'à doubler la capacité de production d'électricité en France* », confirme Romain Pellegrino chez GE Vernova, citant des projections de l'ADEME ou de RTE.

Sans compter que d'après les estimations de l'Agence internationale pour l'énergie, les besoins seront présents aux quatre

coins de la planète et pourraient conduire jusqu'à un doublement de la puissance hydroélectrique installée à l'échelle mondiale.

« *Nous sommes face à un mur de projets essentiels pour nos communautés : et alors que nous avons mis près de 100 ans à mettre en place ces capacités, il faudra faire la même chose sur les 30 prochaines années* », souligne Romain Pellegrino, à GE Vernova.

Avec, au cœur des solutions techniques portées aujourd'hui par la filière, le sujet des stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), qui avec leur système reposant sur une double retenue d'eau, permettent de stocker de l'énergie : « *Les STEP restent la seule technologie de stockage à grande échelle qui est réellement opérationnelle* », estime Bruno Alex, à EDF Hydro Alpes.

D'ailleurs, l'énergéticien EDF a déjà plusieurs projets dans les cartons : « *Nous avons des objectifs ambitieux, de l'ordre de 4 gigawatts d'investissement prévus à long terme, dont 2 gigawatts sur les 10 prochaines années. Et dans ces 2 gigawatts prévus, il y aura 500 mégawatts sur des augmentations de puissance et 1,5 gigawatt sur le développement des STEP* », détaille Bruno Alex.

### **Une déclinaison locale qui se dessine déjà**

Parmi eux, un projet de STEP situé dans le Jura, qui prévoit la construction d'une nouvelle unité de 87 mégawatts à Saut-Mortier, qui viendrait s'adosser à l'ouvrage existant, notamment le barrage de Vouglans, pour une enveloppe évaluée à 140 millions d'euros. « *Les travaux préparatoires sont terminés et le chantier devrait commencer à l'automne 2026* », annonce EDF.

Le second, situé dans l'Aveyron, est un projet de STEP (Montézic 2) qui viendrait apporter près de 460 mégawatts supplémentaires sur le site actuel qui produit déjà 920 mégawatts. Et ce, pour un investissement de « *plusieurs centaines de millions d'euros* ». Là encore, « *le démarrage des études va pouvoir être lancé grâce à ces évolutions réglementaires* », confirme l'énergéticien.

Mais les STEP ne feront pas tout : sur le terrain de l'augmentation de la puissance

installée, Hydrocop - qui se pose comme le 4e producteur d'électricité de l'Hexagone - envisage une extension des capacités dans la vallée du Bréda (Isère), sur lequel il exploite un ouvrage en concession qui pourrait passer de 10 MW à 25 MW.

Sans confirmer l'enveloppe précise, Jean-Eric Carré, directeur général du groupe, glisse : « *cela nécessite des investissements significatifs et c'est la raison pour laquelle nous avons besoin de visibilité pour pouvoir relancer les investissements* ».

Du côté de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), qui dispose d'actifs hydroélectriques principalement basés dans la vallée du Rhône, la dernière loi de février 2022 qui avait reconduit sa concession jusqu'en 2041 l'avait déjà menée à construire « *huit petites centrales électriques, et donc six autres sont en cours de construction* ». Avec, parmi eux, le projet Rhonergia, plus massif mais aussi emblématique, qui avait été finalement abandonné fin 2024, jugé trop coûteux sur le plan économique comme environnemental.

Depuis, « l'Etat a demandé à CNR de proposer des projets à réaliser avant la fin de concession, en redistribuant l'intégralité des sommes qui devaient être allouées à Rhonergia », rappelle Jean-Sébastien Fargeot, directeur de la maintenance chez CNR.

84% de la somme initiale - qui était budgétée à 300 millions d'euros - seront ainsi consacrés au volet énergétique, tandis que le reste a été fléché vers des sujets d'irrigation et de développement de la navigation.

« *Ces 250 millions doivent permettre de créer de nouveaux équipements de production et de prévoir aussi la création de stations de pompage-turbinage le long de la vallée du Rhône,*

*ainsi que la mise en place de dispositifs avec des batteries raccordés aux centrales hydroélectriques pour disposer de capacités de stockage* », ajoute ce dernier.

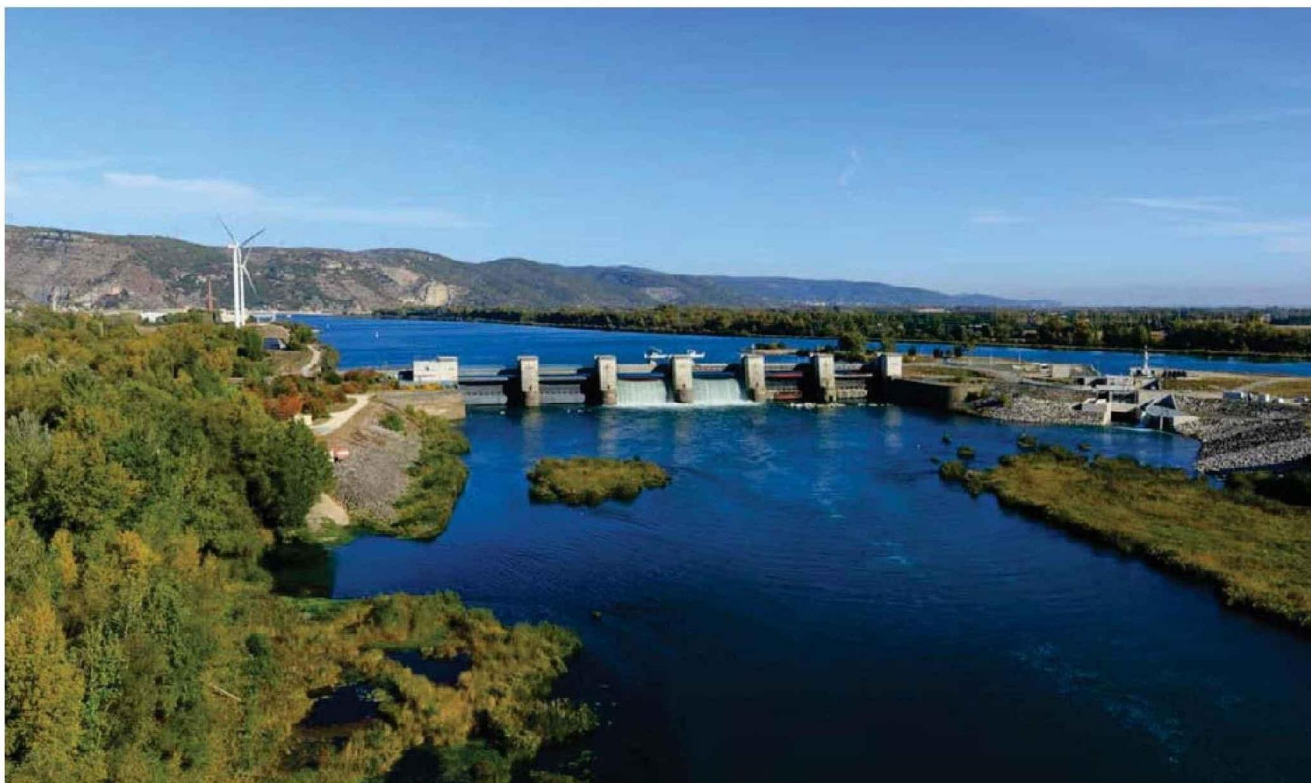
### **Pour un plan Notre Dame ?**

Tous s'accordent cependant sur le fait que pour boucler ces projets, il sera nécessaire de finaliser non seulement les différentes étapes administratives, mais aussi de trouver une main-d'œuvre qualifiée dans un sprint inédit, engagé non seulement à l'échelle de la filière, mais aussi face à d'autres secteurs en forte demande comme le nucléaire.

« Il existe une demande très importante, y compris sur le plan international, et nous faisons donc face à une course pour sécuriser les ingénieurs, les usines qui vont être capables de réaliser ces projets », abonde Romain Pellegrino chez GE Vernova.

« *Je suis convaincu qu'il faudra, à l'image du plan Notre Dame, un plan d'urgence, ou tout du moins, un plan stratégique pour l'hydroélectricité en France, qui planifie clairement le cap de cette relance* », appuie Jean-Eric Carré à Hydrocop.

Tout en considérant la loi pour la relance de l'hydroélectricité tout juste adoptée comme « *une étape indispensable, qui crée une opportunité* », il nuance : « *pour la transformer, il va falloir que des choses bougent et qu'il y ait une vraie volonté d'avancer et de remettre l'hydroélectricité au centre du jeu* ». Avec, déjà, tous les regards tournés vers le projet de nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), sur lequel les discussions sont déjà lancées. ▀



Les principaux acteurs de l'hydroélectricité ont commencé à faire le compte des projets qui pourraient être lancés ou relancés dans le cadre de la dernière loi hydroélectricité, adoptée le 17 juin dernier. DR/C.MOIRENC/PHOTOTHÈQUE CNR